



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

✉ : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr - Site syndicat : cgtvdm.reference-syndicale.fr

Marseille, le 01 juillet 2021

OUI AU SERVICE PUBLIC MAIS PAS AU DÉTRIMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DES AGENTS

À la suite des problèmes liés à la sécurité survenus l'année dernière à la même période et face à la détermination des agents et aux dépôts de plusieurs préavis de grève, l'administration n'a eu d'autre choix que de trouver des compensations en revenant sur ses positions qui semblaient pourtant définitivement tranchées, afin de « sauver » L'Été Marseillais voulu par la municipalité.

Face à la pression des agents et à l'erreur contenue dans le cycle de travail des agents de Borely, l'administration à valider la mise en place de la journée continue

Étonnamment, malgré toutes nos sollicitations concernant cette revendication portée par l'ensemble des agents, il n'est plus question de la pénibilité de travailler pendant 10h sans réelle pause repas. Fini aussi le chantage aux cycles 2/3/2.

Un premier pas de l'administration, mais toujours rien sur les problématiques rencontrés l'année dernière sur la sécurité des usagers et des agents.

Problème concernant les cycles : en faisant seulement deux vacations cela impose à tous les agents de fermeture de finir à 22h30 et impact considérablement leur situation familiale. Toujours pas de solution pour les agents en transport en commun...

**Au vue des éléments, nous avons déposé un préavis de grève reconductible
du VENDREDI 02 JUILLET au MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021*
N'écoutez pas la rumeur, vous êtes bien couvert
par le préavis transmis à M. le Maire**

**Vous pouvez faire grève à la prise de service soit la journée,
soit la demi-journée soit 1h à 2h de grève à partir de 20h30.
Vous n'avez pas à vous déclarer grévistes avant mais
seulement à votre reprise de service afin
de régulariser votre absence injustifiée de la veille**

*PS : Un préavis de grève est déposé. Vous pouvez faire soit 1h à 2h à partir de 20h30, soit la demi-journée soit la journée